



## SANTÉ AU TRAVAIL DES ENTREPRENEURS : BILAN DU DISPOSITIF AMAROK E-SANTÉ

### **Olivia COUPÉ**

Interne en médecine du travail – CHU  
de Toulouse – Toulouse

### **Karine FLAHAUT**

Directrice générale – ASMT 65 – Tarbes /  
Présanse Occitanie

### **Dr Michel NIEZBORALA**

Médecin du travail – Prevaly – Toulouse  
/ Présanse Occitanie

### **Pr Olivier TORRES**

Professeur à l'université de Montpellier  
(MRM - Labec Entreprendre) et MBS

### **Introduction / Objectifs :**

Issu d'une collaboration entre les SPSTI d'Occitanie et l'association Amarok, un dispositif d'évaluation de la Santé au travail à partir des événements de la vie permettant de dépister un risque d'épuisement professionnel a été lancé en juin 2021. Il a été présenté lors des Journées Santé-Travail 2022.

L'objectif de cette communication est de faire un point sur la diffusion de ce dispositif, ses résultats et ses perspectives.

### **Méthodologie :**

Cette communication repose sur la description et la diffusion du dispositif, de ses résultats concrets et des évolutions de son contenu.

Elle se base aussi sur les analyses exploratoires de la « Balance des Stresseurs et Satisfacteurs Entrepreneuriaux » (BSSE).

Dans ce but, des analyses factorielles des réponses de 2 989 dirigeants ont été réalisées au moyen du logiciel Stata 17.0.

### **Résultats obtenus :**

Depuis la présentation du dispositif aux Journées Santé Travail 2022, de nombreux SPSTI ont rejoint le dispositif soit collectivement (Présanse PACA – Corse et Bretagne), soit individuellement.

À l'heure actuelle, 56 SPSTI participent au dispositif et 9 sont en voie de le rejoindre.

En Occitanie, l'implication des SPSTI reste effective puisque tous ont adressé le lien vers la plateforme à leurs adhérents au moins une fois en 2022.

En termes de participation, plusieurs seuils ont été franchis en mars 2023 : 10 000 dirigeants ayant complété la BSSE, 3 000 ayant rempli l'échelle d'épuisement émotionnel et 600 ayant été invités à remplir un formulaire de demande de prise en charge.

Depuis 2023, le ratio entre le nombre de dirigeants ayant rempli la BSSE et le nombre de prises en charge proposées a tendance à augmenter. Il était de 5 % en 2022 et de 6 % en 2023.

En matière de développement, la plateforme « régime général » permet de recueillir le sexe du dirigeant et le secteur d'activité de son entreprise et la BSSE a été adaptée pour le monde agricole.

Les analyses exploratoires du questionnaire privilégient une solution à trois facteurs : un réunissant l'ensemble des satisfacteurs, un autre regroupant les stresseurs en lien avec la situation économique de l'entreprise, et le troisième ceux traduisant des difficultés relationnelles.

### **Discussion des résultats / Conclusion :**

L'indéniable succès de ce dispositif tient à plusieurs éléments :

- ▶ Il apporte une réponse à un vrai besoin de Santé au travail.
- ▶ Il bénéficie d'un contexte règlementaire favorable.
- ▶ Il répond aux besoins des SPSTI et des Dirigeants : simplicité et facilité de mise en œuvre, pertinence des questions, adaptabilité aux caractéristiques du SPSTI et effectivité du dépistage.
- ▶ Il fournit un système de reporting qui donne de la statistique en temps réel et répond à la mission de santé publique des SPSTI.

Il pourrait devenir un vrai outil de pilotage pour les SPSTI (comparaisons sectorielles ou entre territoires, tendances évolutives...). Par ailleurs, il permet de développer une réflexion pionnière sur les facteurs pathogènes et salutogènes de travailleurs non soumis au lien de subordination lié à l'exécution

d'un contrat de travail.



Pour contacter l'auteur : [michel.niezborala@prevaly.fr](mailto:michel.niezborala@prevaly.fr)

